

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

## Distribution préventive de comprimés d'iode

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un nouvel accord entre les autorités fédérales et les associations de pharmaciens pour la distribution des comprimés d'iodure de potassium.

En 2018, un accord a été conclu entre les autorités et les pharmaciens afin que la pré-distribution nationale de comprimés d'iodure de potassium (aussi appelés « comprimés d'iode ») se fasse via le circuit de distribution pharmaceutique existant. Cet accord durait jusqu'au début d'une nouvelle campagne nationale pour la distribution d'iode (fin 2023 – début 2024).

C'est pourquoi un nouvel accord a été conclu, visant à garantir les aspects suivants :

- dans les zones de planification d'urgence des sites nucléaires de classe 1 en Belgique ou dans la zone frontalière : demander de manière proactive aux citoyens s'ils disposent déjà de comprimés d'iode et, si ce n'est pas le cas, proposer et livrer ces comprimés (date de production 2017) entre décembre 2023 et avril 2024. Après avril 2024 : livrer des comprimés d'iode aux citoyens et aux collectivités qui le demandent
- en dehors des zones de planification d'urgence : livraison de comprimés d'iode (date de production 2017) aux citoyens et collectifs qui en font la demande
- collecte des comprimés d'iode avec une date de production 2010 ou antérieure que les citoyens remettent, suivant la procédure standard de destruction des médicaments périmés et non utilisés via le système de collecte prévu dans les conteneurs jaunes
- dispense d'informations sur ce médicament au citoyen/patient
- enregistrement du ou des codes CNK par livraison
- continuité de la prestation et dispense d'informations jusqu'à la prochaine campagne de distribution des autorités
- gestion d'un stock de comprimés d'iode pour assurer une distribution rapide en cas d'accident nucléaire ; chaque pharmacie doit donc être en mesure de répondre à une demande extrêmement accrue de comprimés en cas d'accident nucléaire (imminent). Chaque pharmacie dispose d'un stock d'au moins un emballage de transport de 240 boîtes
- dans le cadre de la stratégie nationale de préparation en matière de pré-distribution et de distribution réactive, les autorités peuvent demander d'ajuster (augmenter ou réduire) le stock disponible dans les pharmacies si la situation le requiert. Il est uniquement possible d'augmenter la quantité de stock sur motivation approfondie et dans le cas d'une hausse du niveau de la menace nucléaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes  
institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)